

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Vingt, le quatre juin à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

*Étaient également présents :*

F. Ballester, P. Cormier, M. Foidart, D. Guillerme, F. Téroute, AM Goujon, J. Grévès, G. Thiery, A. Buzaré, AM Garangé, P. Guilbaudeau, L. Médica, L. Monnerie, C. Jourdain, MF. Guillemot, D. Renouf, Z. Dano, S. Caroff, MC. Couf, MM Prévost, O. Huguet, A. Boudios, P. Le Stunff, R. Hénault, L. Detrez, M. David, M. Le Teuff, PY Le Grogneq, Y. Robert.

*Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :*

M. Jean-Jacques Marteil à M. Jacques Grévès  
Mme Virgine Robin Cornaud à M. Joël Daniel

*Absent excusé :*

Mme Patricia Le Bec Danse

*Secrétaire :*

Marylise Foidart

|                                   |             |
|-----------------------------------|-------------|
| Date de la convocation            | 29 Mai 2020 |
| Date de l'affichage               | 29 Mai 2020 |
| Nombre de conseillers en exercice | 33          |
| Nombre de présents                | 30          |
| Nombre de votants                 | 32          |

-----

**2020-41      Modification de la tarification périscolaire et extrascolaire**

**Rapporteur : F. Ballester**

Lors de la reprise des écoles, suite à la période de confinement, les directrices d'écoles, tout comme le Service Education Jeunesse et Sports, ont dû modifier leur organisation très rapidement.

Afin de simplifier les démarches pour les familles, et d'avoir les informations nécessaires pour un bon fonctionnement, le Service a contacté individuellement toutes les familles, et a centralisé les informations. De ce fait, l'utilisation du portail famille a été suspendu. Et aux vues des changements d'organisation (travail des parents, enseignants absents...), le Service a été souple sur les modifications des familles.

Il est proposé donc que durant le mois de mai, aucune pénalité ne soit appliquée aux familles en cas de non réservation ou d'absence. En revanche, elles reprendront dès la facturation du mois de juin. Le portail famille sera de nouveau en fonction pour les réservations aux différents services.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré

VU l'avis de la commission des Sports, de la Jeunesse, des Affaires Scolaires et de l'Enfance du 27 Mai 2020,

**AUTORISE** la suspension des pénalités appliquées aux familles en cas de non-réservation ou absence des activités périscolaires et extrascolaires pour le mois de mai.

**Adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait conforme,  
Guidel, le 5 Juin 2020  
Le Maire,  
Joël DANIEL**

